



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

<p>Direction générale de l'alimentation Service de l'alimentation Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments Bureau des établissements de transformation et de distribution</p> <p>Adresse : 251 rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15</p> <p>Suivi par : Julie Poirot Tél : 01 49 55 84 10 Courriel institutionnel : betd.sdssa.dgal@agriculture.gouv.fr</p> <p>Réf. Interne : MOD10.21 F 20/07/12</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGAL/SDSSA/N2013-8093</p> <p>Date: 04 juin 2013</p>
--	--

A l'attention de mesdames et messieurs les Préfets

Date de mise en application : immédiate
Abroge et remplace : /
Date d'expiration : /
Date limite de réponse/réalisation :
📎 Nombre d'annexe : Aucune
Degré et période de confidentialité : Tout public

Objet : Dossier-type d'agrément sanitaire pour les crémiers-fromagers-affineurs

Références :

- Règlement (CE) n°852/2004 du 29 avril 2004 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'hygiène des denrées alimentaires.
- Règlement (CE) n°853/2004 du 29 avril 2004 du Parlement européen et du Conseil modifié fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale.
- Arrêté du 8 juin 2006 modifié relatif à l'agrément des établissements mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale.

Résumé :

La présente note décrit le dossier-type d'agrément des établissements de type crèmerie-fromagerie. Le dossier type est disponible en ligne sur le site Internet du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Mots-clés : PAQUET HYGIENE, AGREMENT, DOSSIER-TYPE, PRODUITS LAITIERS

Destinataires	
<p>Pour information :</p> <p>DDPP/DDCSPP DAAF DRAAF</p>	

I - Objet

La présente note de service a pour objet de présenter un modèle de dossier-type d'agrément, rédigé par la Fédération nationale des détaillants en produits laitiers (FNDPL) :

FNDPL
5 rue des Reculettes
75013 PARIS
Tél. : 01 55 43 31 55
info@fromagersdefrance.com

Ce dossier-type précise le contenu des pièces indiquées dans l'annexe 2 de l'arrêté du 8 juin 2006 modifié, en l'adaptant aux particularités de la filière des crémiers-fromagers.

Il est important de souligner que ce dossier-type d'agrément est fortement recommandé pour les opérateurs car adapté à leur activité, mais qu'il ne revêt pas un caractère obligatoire. L'établissement doit constituer un dossier d'agrément comportant toutes les pièces indiquées dans l'arrêté sus-cité, sans que la forme ne soit imposée.

II - Mise en ligne du dossier-type d'agrément sur le site internet du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Le dossier-type d'agrément est disponible sur le portail des téléprocédures du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>) thématique « alimentation », chapitre « sécurité sanitaire des aliments ».

Vous voudrez bien me faire part des éventuelles questions ou difficultés qui pourraient découler de la mise en œuvre de cette note de service.

Le Directeur Général Adjoint
Chef du Service de la Coordination
des Actions Sanitaires – C.V.O

Jean-Luc ANGOT